

Intervention d'Yves Blein

Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non
Lucratifs (FEHAP)
colloque du 25 janvier 2017

La sorbonne

« Le quinquennat qui s'achève aura marqué de façon certaine – l'histoire jugera – un véritable tournant pour l'économie sociale, par la reconnaissance qu'il lui a accordée. Pourquoi ce modèle d'entreprendre, pourquoi maintenant ?

C'est sans aucun doute parce que l'Economie Sociale et Solidaire est un sujet cher à la Gauche et à ses alliés – les Secrétaires d'Etat, dans l'histoire récente, sont plutôt à chercher dans ses gouvernements - mais c'est aussi très certainement car nous sommes arrivés à un moment où l'ESS, après avoir voulu un peu cacher ses valeurs, pour « faire plus entreprise », s'est progressivement rendu compte qu'à trop vouloir les cacher, elle risquait de les oublier, et que ce risque pouvait être pour elle mortel. Elle s'est aussi rendu compte qu'il n'y avait pas d'antagonisme entre modernité du management, productivité de l'entreprise et valeurs, respect de la non lucrativité et de l'originalité de son modèle ; voir même que cette idée globale de certains sujets, cette approche sociétale, désintéressée et entrepreneuriale de grandes questions de sociétés, comme la santé, le soin, le handicap, l'éducation, l'insertion notamment, pouvait être une réponse moderne et parfaitement adaptée aux questions posées à nos sociétés contemporaines.

A un moment où tout devient marché, quoiqu'on en dise, le modèle de l'économie sociale ré-inverse la question en montrant que l'on peut être en phase avec le marché mais avoir une conception désintéressée de la réponse à lui apporter car on considère que le besoin exprimé relève du bien commun et ne peut être accaparé par quelques-uns pour leurs seuls profits.

La loi-cadre sur l'économie sociale, première de ce genre qui avance une définition du sujet, est en cela même essentielle qu'elle nomme, donc fait exister, aux yeux de l'Etat, de la représentation nationale de l'opinion, ce qui n'était jusqu'alors perçu que comme un magma un peu informe, mal défini - ou plus précisément - défini seulement par ceux qui s'en réclamaient.

On a vu combien cela est aléatoire, à l'occasion des débats récents sur l'économie collaborative : parce que c'était collaboratif c'était social, et parce que c'était social, c'était de l'économie sociale, ce qui est bien sûr totalement faux ... même si il y a dans l'économie collaborative, de belles entreprises de l'ESS et un concept particulièrement intéressant à approfondir pour l'ESS, dans l'idée même de réponses à des besoins conçus et fabriqués par le jeu d'une coopération entre ceux qui les expriment.

La première pierre, fondatrice, aura donc été la loi dite loi-cadre sur l'Economie Sociale et Solidaire, même si selon moi elle souffre de deux maux : le premier c'est d'avoir voulu ouvrir l'économie sociale à une nouvelle forme d'entreprises statutaires, de capitaux, même si celles-ci sont « bridées » mais c'est néanmoins selon moi un petit « contresens ».

Le second, c'est de traiter aussi peu du monde associatif et des réponses dont il aurait besoin, alors qu'il constitue 70 % de l'économie du tiers secteur. C'est néanmoins un progrès que d'avoir achevé la construction de la représentation de l'ESS, d'avoir rénové l'agrément d'entreprise solidaire, d'avoir créé les coopératives d'activités et d'emplois et d'avoir apporté une définition claire à la notion de subvention, même si l'on voit bien aujourd'hui, dans de nombreux cas déjà très concrets, que cette définition va se retourner contre un grand nombre d'acteurs associatifs qui inscrivent leur action en prolongement ou en complément du service public.

Si la loi est importante, les mesures qui illustrent une politique n'en sont pas moins essentielles. Celles prises durant ce quinquennat en direction du mouvement associatif n'en sont pas moins importantes. J'en ai retenu quelques-unes pour illustrer mon propos :

La toute première sera l'allègement de la taxe sur les salaires, avec le relèvement de son plafond, à 20 000 €, prise dès le début du quinquennat ... un premier effort de 300 M€, fait en parallèle du CICE même si l'on sait bien ici – et je l'ai pour ma part mis en exergue dans mon rapport en 2014, sur l'évaluation du CICE, que ce geste fort ne pouvait durablement compenser l'absence d'un CICE propre aux associations, rétablissant leur concurrentialité avec le secteur privé lucratif.

J'ai retenu un des décrets d'application de la loi dite Macron, qui permet d'inscrire dans les critères de sélection à un appel d'offre pour un nouveau marché, nouveau service, ou nouvel équipement, le fait que le candidat soit reconnu comme relevant de l'ESS.

J'ai retenu les progrès permis par les textes Sapin / Rebsamen qui permettent que le patronat de l'économie sociale soit mieux associé à la préparation des évolutions sociales.

J'ai retenu les ordonnances de simplification permises par la loi, qui ont effectivement simplifiées les procédures d'agrément par l'Etat, permis de fluidifier le recueil des dons, permis que l'agrément bénéficie dans certains cas aux affiliés, pour ne citer que l'essentiel.

Une nouvelle instruction fiscale a permis de régler un problème qui peut paraître anecdotique mais concernait beaucoup de vos mouvements : celui du cercle restreint de personnes, hier antinomique à la reconnaissance d'intérêt général et donc au bénéfice de la générosité publique. C'est désormais un sujet réglé, avec la complicité active de Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au budget, et de Michel Sapin qui, je dois le reconnaître, ont suivi par leur décret presque mot pour mot les recommandations, contenues dans les conclusions de la mission qu'ils m'avaient confiée.

c'est la loi défendue par Patrick Kanner, dont je salue les nombreuses avancées qu'elle contient pour le Mouvement associatif ; ... deux en particulier :

Le congé d'engagement, acquis dès lors qu'on justifiera de 3 ans, d'exercice d'une responsabilité associative, et qui ouvrira, au sein du CPA, un droit à 6 jours de formation, payée, et pouvant être rémunérée,

Et la reconnaissance de l'intérêt général ... ce n'est pas une mince affaire, désormais soustraite aux services fiscaux pour être confiée aux Préfets, d'évidence mieux à même d'apprécier qui est d'intérêt général et qui ne l'est pas !

Cette liste ne serait pas complète si je n'y ajoutais le CITS bien sûr, créé par un amendement au projet de loi de finances 2016 que j'ai déposé, avec le soutien du Président de notre Groupe, Bruno Le Roux, avec le soutien du Gouvernement bien sûr, après que l'ensemble du secteur associatif ne soit mobilisé pour obtenir une disposition générale, très significative, qui lui permette de rétablir quasiment sa compétitivité et le mette – pardon de spéculer sur l'avenir – dans la barque de tous ceux – presque tous – qui promettent demain de transformer ces dispositifs en allègement de charges.

C'est ce que nous aurions préféré faire dès le début, si Messieurs Sarkozy et Fillon ne nous avaient pas laissé la France dans l'Etat que vous savez.

Je conclurais cette liste en revenant en 2012, à une disposition symbolique, qui n'a échappé à aucun des acteurs avertis : la création d'un Ministère de plein exercice, positionné à Bercy, au Ministère de l'économie, posant ainsi d'entrée de jeu l'intention du gouvernement de considérer l'économie sociale pour son apport à l'économie nationale.

Voilà, Madame, Monsieur, en quelques mots et une courte rétrospective, ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui ... les questions restent nombreuses pour l'avenir, que le Mouvement associatif se devra de faire émerger, de résoudre par lui-même ou organiser les pressions nécessaires pour qu'elles trouvent leurs solutions :

Prenons, par exemple ... la taxe sur les transports et les A.O.T. ...

Prenons, les velléités qui semblent d'ores et déjà montrer quelques conseils généraux et quelques communes de retirer de la main gauche ce que l'Etat a accordé de la main droite.

Prenons des sujets moins conjoncturels :

La formation – vraiment – des bénévoles,

La pluri annualité – vraiment – des conventions

La participation – vraiment – au dialogue social, et ce très beau défi de renouvellement de 600 000 emplois pour cause de départ à la retraite, qui attend demain le Mouvement associatif. Enfin, l'existence – vraiment d'une économie sociale en Europe, reconnue, nommée, et appréciée en tant que telle.